

E FOOT 38

PV N° 338



du jeudi 20 Avril 2017



SAISON 2016-2017

Journal officiel du District de l'Isère de Football



LE FOOT EN ISERE MOI J'ADHERE

Table des Matières

Cette Semaine :

BUREAU.....	3
SECRETARIAT ADMINISTRATIF	3
COMMISSION D'APPEL	6
COMMISSION DES ARBITRES	9
COMMISSION DELEGATIONS.....	12
COMMISSION ETHIQUE ET PREVENTION ..	15
COMMISSION FEMININES	16
COMMISSION FOOT ENTREPRISE.....	18
COMMISSION FUTSAL	19
COMMISSION DES REGLEMENTS.....	21
COMMISSION SPORTIVE	24
STADES MUNICIPAUX GRENOBLOIS	25
COMMISSION TECHNIQUE	26
COMMISSION DES TERRAINS.....	31

COORDONNÉES DISTRICT

2 BIS RUE PIERRE DE COUBERTIN
38360 SASSENAGE
TEL : 04 76 26 82 90 - FAX : 04 76 27 04 62
EMAIL : district@isere.fff.fr



APPEL	04 76 26 87 72
ETHIQUE	04 76 26 87 70
SECRETARIAT	04 76 26 82 90
TRESORIER	04 76 26 82 92
ARBITRES	04 76 26 82 94
DISCIPLINE	04 76 26 82 97
TERRAINS	04 76 26 82 95
FEMININES	04 76 26 87 73
ENTREPRISES-FUTSAL	04 76 26 87 74
REGLEMENTS	04 76 26 82 96
SPORTIVE	04 76 26 87 71
STATUT DE L'ARBITRAGE	04 76 26 87 75
TECHNIQUE	04 76 26 82 99

NOS PARTENAIRES



BUREAU

REUNION DE BUREAU DU MARDI 18 AVRIL 2017

Présents : MM. MUFFAT- JOLY -, DENECHERE, LOUIS, MALLET, MONTMAYEUR, RAYMOND

Excusés: M. TRUWANT – BOUAT - GIROUD-GARAMPON

Dossier n° 213:

Demande de l'aval du bureau pour réouverture du dossier.
Match UNIFOOT / ISLE D'ABEAU Seniors 1° Division Poule D du 9 Avril 2017

SECRETARIAT ADMINISTRATIF

COURRIERS CLUBS

Monsieur AICHOUR Abdel nous informe de sa démission en tant que Président du club RIVES SPORTS FOOTBALL

FMI

Version tablette FMI

Nous informons les utilisateurs de FMI sur tablette, qu'il est **URGENT** de vérifier que la version installée est bien la **3.4.1.0** et non la version précédente. Certains bugs sont liés à cette ancienne version. La version est affichée en bas à droite de l'écran une fois l'application ouverte.

A l'attention tous les clubs utilisateurs de la FMI

A compter du 11 mars, l'utilisation de la FMI sera effective pour tous les championnats de jeunes à 11.

Nous vous rappelons **l'importance de transmettre** au district l'heure exacte de votre match par le biais de votre planning, dans les délais prévus par la commission sportive afin que cet horaire soit saisi sur Foot 2000 (le footclubs du district).

En effet si l'horaire n'est pas celui prévu sur la tablette, votre match ne pourra pas se disputer sous la forme FMI.

A compter de cette date, **plus aucune feuille papier ne sera acceptée**, le dossier sera transmis à la commission des Règlements après avis du Comité de pilotage FMI, pour décision pouvant aller jusqu'au match perdu.



CHANGEMENT DU MOT DE PASSE FOOTCLUBS POUR LES UTILISATEURS FMI

Le mot de passe Footclubs des utilisateurs FMI arrive à expiration (durée du mot de passe 6 mois).
Il faut obligatoirement le changer avant la prochaine utilisation de la tablette.
Pour changer ce mot de passe se référer à la procédure en page d'accueil sur le site du District.

RAPPEL E-MAILS COMMISSIONS ET AUTRES

Autres E-mails	
DISTRICT	district@isere.fff.fr
PRESIDENT	president@isere.fff.fr
VICE PRESIDENT DELEGUE	herve.giroud-garampon@isere.fff.fr
TRESORIER	tresorier@isere.fff.fr
COMPTABILITE	comptabilite@isere.fff.fr
SECRETAIRE GENERAL	secretaire-general@isere.fff.fr
RESPONSABLE ADMINISTRATIVE	elisabeth.belot@isere.fff.fr
CONSEILLER TECHNIQUE FEDERAL	thomas.bartolini@isere.fff.fr
EDUCATEUR SPORTIF	david.cazanove@isere.fff.fr
CONSEILLER DEPARTEMENTAL FOOTBALL ANIMATION	jeremy.hugonnard@isere.fff.fr
CONSEILLER TECHNIQUE DE L'ARBITRAGE	nicolas.brotons@isere.fff.fr

E-mails Commissions	
APPEL	appel@isere.fff.fr
ARBITRES	arbitres@isere.fff.fr
DELEGATIONS	delegations@isere.fff.fr
DISCIPLINE	discipline@isere.fff.fr
FOOT ENTREPRISE	foot-entreprise@isere.fff.fr
FUTSAL	futsal@isere.fff.fr
SPORTIVE	sportive@isere.fff.fr
TERRAINS	terrains@isere.fff.fr
FEMININES	feminines@isere.fff.fr

Pour information: Si vous utilisez les adresses e-mail des commissions, il est inutile de faire une copie au District. Un transfert est fait automatiquement.

CAISSE DE PEREQUATION FRAIS D'ARBITRAGE

Cette saison la caisse de péréquation pour les frais d'arbitrage va de **l'Excellence à la 3° Division**. Cela signifie que dans ces catégories vous n'avez plus besoin de payer les arbitres directement au match.

Par contre pour la catégorie de la **4° Division, les féminines, les jeunes, le futsal, le foot entreprise et les Coupes, sauf les finales**, les arbitres devront être payés au match moitié moitié par les 2 clubs.

TRESORERIE

RELEVÉS SUR FOOTCLUBS

Les relevés de trésorerie sont disponibles sur Footclubs. (ORGANISATION – EDITION ET EXTRACTION –DERNIER RELEVÉ) ou (ORGANISATION – ETAT DU COMPTE)

Nous vous enverrons un mail chaque mois pour vous informer de la date de la mise à disposition de ces relevés.

FORFAIT JOURNEE

Du 8-9 Avril 2017

Amende 32 €

ROCHETOIRIN	4D
BOURG OISANS	U15

FORFAIT JOURNEE

Du 15-17 Avril 2017

Amende 32 €

CHARVIEU	1D
LA MOTTE	FEM A11
IZEAUX	FEM A11
VALLEE GUIERS	FEM A11
BOURG OISANS	U13
BOURGOIN	U13
MOS 3 RIVIERES	U13

FORFAIT GENERAL U13

Du 15 Avril 2017

Amende 68 €

CHARVIEU 3	U13
------------	-----

FORFAIT APRES TIRAGE COUPE SENIORS/U19

Du 15 Avril 2017

Amende 140 €

ECHIROLLES	U19
RIVES	U19
DOMENE	U19

FORFAIT APRES TIRAGE COUPE U15 A8 / U13

Du 15 Avril 2017

Amende 32 €

FC 2A	U15 A8
CROLLES	U15 A8F
CREYS MORESTEL	U15 A 8F

NON SAISIE DE RESULTATS INTERNET

Du 15-16 Avril 2017

Amende 11 €

ST SIMEON DE BRESSIEUX	U13
VOUREY	FEM
CHATTE	U13
VALLEE GUIERS	U13
POISAT	U13
LA SURE	U13

FM NON RETOURNEE

Amende 75 €

Du 7-10 Avril 2017

ARBRE DE VIE	FUT
AIR LIQUIDE	ENTR
CEA	ENTR
GREN. SPORT ENTREPRISE	ENTR

FM INCOMPLETE

Amende 25 €

ASPTT	ENTR
-------	------



CORRESPONDANCES

TRANSMISES AUX COMMISSIONS :

DISCIPLINE : CROUZET F. – FABRE M. – GHARBI A. – LOURO M. – LAPART M. – GHARBI A. – PONT DE CLAIK – CHAFFARD-SYLLA S. – BECHET P. – CUSANNO S. – PAYS ALLEVARO – DENECHERE G. – MALITE J.P. – GUILLOT F. – REMLI A. – THEVENIN C. – DUTCKOWSKI Y. – HAMED HEZAM Z. – ANAR AKDIM K.

APPEL: DOS SANTOS A. – ECHIROLLES – ST MAURICE L'EXIL.

REGLEMENTS: CROLLES – AIR LIQUIDE – BARBIER A. – VOREPPE – FARAMANS – ENTENTE FOOT ETANGS – GRESIVAUDAN – TIGNIEU JAMEYZIEU – GRESIVAUDAN – MARTINEROIS – BIZONNES – O. NORD DAUPHINE – RCA FUTSAL.

COMMISSION D'APPEL

(04.76.26.87.72) – mardi à partir de 16 H.

REUNION DU MARDI 18 AVRIL 2017

Composition de la commission d'appel du district :

Président : M. VACHETTA.

Présents ; A. SECCO (secrétaire) V. SCARPA, R. NODAM, J-M. KODJADJANIAN, G. DENECHERE, J. LOUIS, R. GUEDOUAR.

CLUB :

BEAUCROISSANT FC : *La commission ne trouve aucune trace de votre appel : contacter rapidement le président de la commission.*

DOSSIER N°45 : Appel du club de LA VALLEE DE LA GRESSE de la décision de la commission de discipline.

MATCH : SASSENAGE / VALLEE DE LA GRESSE - U19 – COUPE ISERE REPECHAGE du 04/03/2017.

Votre appel est irrecevable au district de l'ISERE.

Vous devez faire appel à la LIGUE AUVERGNE RHONE ALPES FOOT.

APPEL REGLEMENTAIRE

AUDITION DU MARDI 18/04/2017

RELEVE DE DECISION

Président : M. VACHETTA

Présents ; A. SECCO (secrétaire), V. SCARPA, R. NODAM, J. LOUIS, G. DENECHERE, R. GUEDOUAR.

DOSSIER N° 38: Appel du club d'ECHIROLLES de la décision de la Commission des règlements prise le 21/03/2017 et parue le 23/03/2017 PV n° 334.

MATCH : ECHIROLLES FC / ES PIERRE CHATEL – U15 – 1^{ère} DIVISION – POULE C du 18/03/2017.

La commission :

Confirme la décision de la commission des règlements.

Président : M. VACHETTA

Présents ; A. SECCO (secrétaire), V. SCARPA, R. NODAM, G. DENECHERE, R. GUEDOUAR, J-M. KODJADJANIAN.

DOSSIER N° 39: Appel du club d'ECHIROLLES de la décision de la Commission des règlements prise le 21/03/2017 et parue le 23/03/2017 PV n° 334.

MATCH : ECHIROLLES FC / GPR SUD DAUPHINE – U17 – EXCELLENCE du 18/03/2017.

La commission :

Confirme la décision de la commission des règlements.

Président : M. VACHETTA

Présents ; A. SECCO (secrétaire), V. SCARPA, R. NODAM, G. DENECHERE, R. GUEDOUAR, J-M. KODJADJANIAN.

DOSSIER N° 40 : Appel du club d'ECHIROLLES de la décision de la Commission des règlements prise le 21/03/2017 et parue le 23/03/2017 PV n° 334.

MATCH : ECHIROLLES FC / OL NORD DAUPHINE – U19 – EXCELLENCE du 18/03/2017.

La commission :

Confirme la décision de la commission des règlements.

APPEL REGLEMENTAIRE

AUDITION DU MARDI 11/04/2017

NOTIFICATION DE DECISION

Président : M. VACHETTA

Présents ; A. SECCO (secrétaire), V. SCARPA, R. NODAM, G. DENECHERE, R. GUEDOUAR, Y. DUTCKOWSKI, J. LOUIS.

DOSSIER N° 36: Appel du club de ST MARTIN D'URIAGE de la décision de la commission des règlements prise le 14/03/17 parue le 16/03/17 PV n°333.

MATCH : MAHORAISE DE GRENOBLE / ST MARTIN D'URIAGE 2 – SENIORS – 3^{ème} DIVISION – POULE B du 12/03/2017.

En présence de :

- Mr. BALME Christian Président du club de ST MARTIN D'URIAGE.
- Mr. ATOUMANI Manrouf représentant le président du club de MAHORAISE DE GRENOBLE.
- Mr. GONCALVES José arbitre officiel de la rencontre.
- Mr. BOULORD Jean-Marc Président de la commission des règlements.
- Mr. MALLET Marc présent au match pour un problème de FMI.

Après rappel des faits et de la procédure, l'appelant ayant pris la parole en premier et ayant clos l'audition.

Les personnes auditionnées, les représentants des instances n'ayant pris part ni aux délibérations, ni à la décision.

– Considérant que l'appel a été formé dans les conditions de temps et de forme prescrites à l'article 190 des Règlements Généraux de la FFF ;



Qu'il est recevable :

– Considérant que le club de ST MARTIN D'URIAGE interjette appel de la décision de la commission des règlements prise le 14/03/2017 et parue le 16/03/2017 PV n°333 :

Donnant score acquit sur le terrain.

– Considérant que Mr BALME Christian Président du club de ST MARTIN D'URIAGE fait appel de cette décision, car la commission sportive a communiqué en début de saison les règles pour les changements d'horaire ou de stade, que les plannings de la ville de Grenoble sont hors délai, certains clubs grenoblois pourraient à l'avenir en profiter.

– Considérant que Mr. ATOUMANI Manrouf représentant le président du club de MAHORAISE DE GRENOBLE ne comprend pas la décision du club de St Martin d'Uriage de faire appel, que le club de MAHORAISE a envoyé un mail le samedi avant le match au club visiteur pour l'horaire, le lieu et le stade de la rencontre.

Que la ville de Grenoble attribue les stades et les horaires aux clubs grenoblois, que les informations du match sont passées au PV n°331 le 02/03/17 pour un match du 12/03/17.

– Considérant que Mr. BOULORD Jean-Marc Président de la commission des règlements Précise que le PV n°331 du jeudi 2 Mars 2017 « ongles terrains de la ville de Grenoble » précise les horaires, les stades et les lieux des matchs pour les clubs grenoblois n'ayant pas de terrain fixe, que ce PV a paru 10 jours avant la rencontre, ce qui laissait toute la semaine au club de St Martin D'Uriage pour lire le PV.

– Considérant que Mr. MALLET Marc présent au match pour un problème de FMI, explique les raisons pour lesquelles la FMI a été remplie à la mi-temps et les signatures apposées faites par lui, un problème de renseignements des données sur la tablette, bloquant celle-ci avant la rencontre.

Il rappelle que c'était la première journée en troisième division avec la FMI, certains bugs ont perturbés son fonctionnement, c'est pour cela qu'il s'est déplacé au stade Du VILLAGE OLYMPIQUE.

– Considérant que Mr. GONCALVES José arbitre officiel dit que le match s'est très bien passé, que le club de MAHORAISE lui a faxé le lieu et la date de la rencontre.

– Considérant que la commission estime que le délai d'information de l'horaire et du stade de la rencontre a largement permis au club de St Martin D'Uriage de s'organiser pour son déplacement.

Par ces motifs, la commission :

Confirme la décision de la commission des règlements.

Score acquit sur le terrain.

Les frais de dossier de la commission d'appel sont à la charge du club de ST MARTIN D'URIAGE.

Les frais de déplacement (31€68) de Mr. GONCALVES José arbitre officiel sont à la charge du club de ST MARTIN D'URIAGE.

Conformément aux dispositions de l'article 188-2 des Règlements Généraux de la F.F.F. la présente décision est susceptible d'appel devant la Commission d'Appel de la Ligue Rhône Alpes, dans un délai de 10 jours suivant les modalités des articles 188 et 190 des R.G. de la F.F.F.

Le président
Michel VACHETTA

Le Secrétaire
André SECCO

COMMISSION DES ARBITRES

Permanence du Mardi 18 AVRIL 2017

Président : A. SERVE
CTDA : N. BROTONS
Présents : J.M KODJADJANIAN, J VELOSO, J SABATINO.

STAGE ANNUEL INFORMATION IMPORTANTE À L'ATTENTION DES ARBITRES et DES OBSERVATEURS

Veillez prendre note dès à présent que tous les arbitres de catégories D1, D2 D3 et D4, les arbitres assistants agréés LIGUE, les arbitres assistants de DISTRICT, les jeunes arbitres, les féminines et les observateurs appartenant au DISTRICT DE L'ISERE DE FOOTBALL sont dans l'obligation d'effectuer le

STAGE DE DÉBUT DE SAISON qui s'effectuera le :
SAMEDI 09 SEPTEMBRE 2017 de 8h à 17h
Lieu : TSF de VOIRON ancien (CREPS).

Prendre vos dispositions dès à présent.

Formation Continue :

Comme évoqué en début de saison lors de l'AG des arbitres, une formation théorique continue va être mise en place cette saison, à destination de tous les arbitres.

Ces formations seront obligatoires, comme cela apparaît dans le RI de la CDA 2016/2017, avec des bonus/malus.

Objectifs :

- Assimilation des nombreuses nouvelles Lois du Jeu
- Progression des arbitres sur les connaissances théoriques,
- Moins d'erreurs sur les terrains et les questionnaires annuels
- Crédibilité et confiance renforcées
- Ces formations se dérouleront de la manière suivante :
- Formations à distance basées chacune sur un questionnaire en ligne de 10 questions QCM (même fonctionnement que le questionnaire annuel en ligne)
- Délai d'une semaine maxi pour envoyer la réponse en ligne (aucun format papier accepté, afin de faciliter la gestion des corrections par les formateurs)
- **Une formation tous les 1 mois et ½ environ. Dates des formations continues pour cette saison 22 AVRIL 2017, 03 JUIN 2017 (dates de publication du questionnaire)**
- Après la date limite, les notes et la correction commentée seront envoyées aux arbitres

À l'attention des arbitres du District :

La commission demande impérativement à tous nos arbitres de vérifier que l'éducateur porté sur la FMI est bien celui qui est présent pendant la rencontre sur le banc de touche.

Merci à vous.

Pdt CDA / A.SERVE

A l'attention des Arbitres de LIGUE du District :

Nous vous rappelons que les Arbitres de LIGUE du DISTRICT ; Ont l'obligation suivant le Règlement intérieur de la CDA de faire deux observations sur la saison 2016/2017.

Prendre directement contact avec Mr KODJADJANIAN Jean Marie



F.M.I

Aucun Arbitre n'a le pouvoir de décisions concernant la non utilisation de la FMI. Seul, Mr MALLET Marc Port : 06.52.97.94.37 est habilité à prendre une telle décision, sanction sera prise si cela n'est pas respecté.

Suite à la non validation de feuille de match informatisée, **un rappel important**, nous demandons à tous les Arbitres de mettre un : **Mots de passe de la rencontre qui doit être court, en minuscules (pas de majuscules), pas de chiffres, ni signes (= !?....)** Il peut être conservé pour tous les matches que vous arbitrez, pas besoin de le changer à chaque match.

Remplissage feuilles de match (papier) – « Officiel » ou « Bénévole » :

Il est rappelé aux arbitres qu'ils doivent impérativement cocher les cases « OFFICIEL » ou « BENEVOLE » sur la feuille de match, à gauche de leur nom.

Si l'arbitre est désigné officiellement par la CDA, il doit cocher la case « OFFICIEL ». S'il n'est pas désigné officiellement par la CDA, il est alors considéré comme « BENEVOLE » sur la feuille de match.

Cela est important dans le traitement des feuilles de match, afin que le secrétariat sache si l'arbitre doit ou non être indemnisé par le District.

Il est de plus rappelé que seuls les arbitres désignés officiellement par la CDA peuvent prétendre à être indemnisés. En cas d'oubli, les arbitres seront considérés automatiquement comme bénévoles.

NOTE AUX CLUBS : Aucun arbitre ne peut prétendre à un défraiement s'il n'a pas été officiellement désigné par la CDA.

Nouveau Règlement Intérieur CDA 2016/2017 :

Le nouveau Règlement Intérieur de la CDA est en ligne sur le site du District. Il est fortement conseillé aux arbitres d'en prendre connaissance.

COMMISSION MEDICALE et COMMISSION des ARBITRES

Dossiers médicaux des arbitres : Message à destination des arbitres qui vont renouveler leurs licences et vont faire leur **visite médicale**.

Information pour les arbitres qui souhaitent renouveler leur licence sur la saison 2016/2017.

Afin d'éviter les examens inutiles ou au contraire éviter les retours pour examen manquant, voici quelques précisions sur la visite médicale.

Dans tous les cas de figure, vérifiez bien que le médecin contrôle votre vue et le note sur le dossier.

De même il doit marquer la date PRECISE de votre dernier vaccin antitétanique (pour cela, emmenez votre carnet de santé lors de la visite).

* Vous avez moins de 35 ans : inutile de refaire un Électrocardiogramme puisque déjà fait lors d'une visite précédente.

* Vous avez entre 35 et 50 ans : Électrocardiogramme obligatoire tous les 5 ans, mais PAS PLUS.

Ou l'épreuve d'effort chez un cardiologue si vous avez plusieurs facteurs de risque cardiovasculaire (FRCV.)

* Vous avez plus de 50 ans : l'épreuve d'effort tous les ans ou tous les 2 ans selon votre nombre de facteurs de risque cardiovasculaire (FRCV.)

Inutile de répéter les examens tous les ans quand ce n'est pas demandé, cela coûte cher, vous encombrez les consultations des cardiologues ou de votre médecin. Mais inversement, inutile d'envoyer votre dossier s'il n'est pas rempli correctement.

Il vous sera retourné d'où perte de temps pour tout le monde ; vous, votre médecin, la CDA, le secrétariat et le médecin du District.



Merci de votre attention.

PRENDRE RENDEZ-VOUS LE PLUS RAPIDEMENT POSSIBLE, ATTENTION A L'ATTENTE.
Le dossier MEDICAL est téléchargeable sur le site du DISTRICT (lien ARBITRAGE)

CONTACTS COMMISSION :

Président :

André SERVE Port. : 06 82 75 50 07 / Tél. Dom. : 04 74 86 16 63 – Mail : andre.serve@free.fr

Conseiller Technique Départemental en Arbitrage (CTDA) :

Nicolas BROTONS Port. District : 06 95 14 29 38 – Mail District : nicolas.brotons@isere.fff.fr

Le numéro du CTDA n'est pas joignable le week-end (hormis lors des formations qui sont organisées le week-end)

Désignateur arbitres adultes :

Albert BROUTY Port. District : 06 17 14 62 03 / Port. : 06 31 79 46 91 Mail : albertbrouty@aol.com

Désignateur jeunes arbitres :

Eric FIARD Port. District : 06 46 41 36 44 / Port. : 06 70 29 68 27 / Mail : veyet.fiard@yahoo.fr

Désignateur Observateurs :

Jean-Marie KODJADJANIAN Port. : 06 81 81 90 32 – Mail : jmarie.kodja@yahoo.fr

Désignateur Futsal et Foot Entreprises :

Fernand RODRIGUES Port. District : 07 85 98 74 44 / Port. : 06 16 33 38 84 – Mail : fernandrodrigues21@gmail.com

Correspondant Trésorerie : José VELOSO Port. : 07 87 55 57 16 – Mail : jose-veloso@wanadoo.fr

Afin de répondre aux attentes des clubs et des arbitres, la CDA a fait en sorte d'avoir des REFERENTS dans les divers SECTEURS géographiques du département :

Secteur FONTAINE / PONTCHARRA / LA MURE
KRISTO Dimitri (CDA) : 06 37 97 88 14

Secteur NORD-ISERE
MORE Stéphane (CDA) : 06 84 05 53 97

Secteur VOIRON / SAINT MARCELLIN
BROUTY Albert (CDA) : 06 31 79 46 91

Secteur BIEVRE-VALLOIRE
SERVE André (CDA) : 06 82 75 50 07

COURRIERS

COURRIERS DIVERS:

FFF.FOOT 2000 : Indisponibilités diverses.

FICHE NAVETTE : Commission Féminines, pris note, transmis pour suite à donner.

COURRIERS CLUBS :

FC PONT DE CLAIX : Rapport, lu et noté.

SP VOUREY : Demande du 13 ... pour une rencontre du 17 MARS 2017...

ILE D'ABEAU : Demande arbitre, dans la mesure de nos possibilités, transmis au responsable désignations concerné.

VALEE DU GUIERS : Pris note.

COURRIERS ARBITRES :

Mr BRIOUA Nourredine : Le Président de la CDA, prend contact avec vous.

Mr GARBI Aymen : Pris note, est du ressort de la Commission de Discipline.



PV N° 338 JEUDI 20 AVRIL 2017

**ATTENTION
L'ARBITRE, SI TU Y TOUCHES
T'ES SUR LA TOUCHE
LA FRAPPE C'EST DANS LE BALLON**

La loi du 23 octobre 2006 stipule que les arbitres sont considérés comme chargés d'une mission de service public, et les atteintes dont ils peuvent être victimes dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de leur mission seront désormais réprimées par des peines aggravées, lourdes amendes et peines de prison ferme prévues par le code pénal.

COMMISSION DELEGATIONS

REUNION DU MARDI 18 AVRIL 2017

PRESIDENT : CICERON FABIEN Portable : 06.33.54.57.25

PRESENTS : BOULORD JEAN MARC, MONTMAYEUR MARC, DENECHERE Gilles

Permanence Commission : 04.76.26.87.75 : tous les mardis de 16h à 20h00

Merci de **FAIRE IMPERATIVEMENT** toutes vos demandes de délégué sur l'adresse mail ci-dessous :

E-mail : delegations@isere.fff.fr

DEMANDE DE DELEGUES

Les demandes de Délégué doivent se faire par **mail officiel ou courrier avec entête du Club**.

Aucune autre demande ne sera prise en compte.

Pour le championnat : la demande doit être faite 1 mois avant la date de la rencontre.

Pour les coupes : la demande dans les 5 Jours qui suivent le tirage des rencontres.

Mesdames, Messieurs les Correspondants de Clubs :

N'oubliez pas d'avertir les officiels afin de leur confirmer: L'heure et le lieu de la rencontre.

Vous avez leurs coordonnées sur le Site du District **DOCUMENTS**, Trombinoscope des Délégués 2016-2017.

Communication pour les délégués :

Les délégués qui sont en Excellence et Promotion d'Excellence doivent contrôler l'éducateur qui est présent sur le banc afin de vérifier que ce soit bien l'éducateur déclaré à la commission des règlements avec le diplôme demandé pour ces divisions. Il faudra noter que les éducateurs diplômés sont bien bien présents à la rencontre dans l'onglet « Règlements Locaux ».

Courriers : Ligue Auvergne Rhône Alpes, Seyssinet, Chirens, Saint Geoire en Valdaine (Nécessaire Fait)

Rapports reçus: BOULORD Jean Marc, REMLI Amar, CATALDO Baldino, COTTIER Raphael, MORE Claude, DENECHERE Gilles, DUTCKOWSKI Yoan, AHMED HEZAM Zine, BECHET Patrice, GIROUD GARAMPON Hervé, CICERON Fabien, VACHETTA Michel, GUEDOUAR Ridha

Rapports en attente de réception : BOUAT Gérard

Indisponibilités : MORE Claude

BUOSI Bernard	Du	15/04/2017	Au	02/05/2017
MORE Claude	Du	20/05/2017	Au	20/05/2017
MONTMAYEUR Marc	Du	04/06/2017	au	05/06/2017

DESIGNATIONS :

Dimanche 23 Avril				
<i>Catégorie</i>	<i>Club recevant</i>	<i>Club visiteur</i>	<i>Délégué désigné</i>	<i>Répartition des frais</i>
<i>Excellence</i>	VAREZE	VER SAU	BOULORD Jean Marc	Caisse de péréquation
<i>Promotion Excellence B</i>	CLAIX	DOMENE	REMLI Amar	Caisse de Péréquation
<i>DIVISION_2_E</i>	BEAUREPAIRE	UNIFOOT (2)	BLANCHEFLEUR Bernard	Frais au Club d'Unifoot
<i>DIVISION_1_A</i>	PONT DE CLAIX	LA MURETTE	AHMED HEZAM Zine	Frais au Club de Pont de Claix
<i>DIVISION_1_A</i>	EYBENS (3)	UO Portugal	DUTCKOWSKI Yoan	Caisse de Péréquation
<i>DIVISION_1_B</i>	DEUX ROCHERS (2)	CHATTE	GUEDOUAR Ridha	Caisse de Péréquation
<i>DIVISION_1_D</i>	RIVES	ASP BOURGOIN	MORE Claude	Caisse de Péréquation
<i>DIVISION_2_B</i>	MIRIBEL	SAINT LATTIER	BECHET Patrice	Caisse de Péréquation
<i>DIVISION_2_B</i>	TUNISIENS SMH	AC SEYSSINET 3	CICERON Fabien	Frais au Club de Seyssinet
<i>DIVISION_2_D</i>	BEAUVOIR	CHEYSSIEU	COTTIER Raphael	Frais au Club de Cheyssieu
<i>DIVISION_2_E</i>	CVL 38 (2)	CESSIEU	HUGOT Daniel	Caisse de Péréquation
<i>DIVISION_3_F</i>	RIVES (2)	LIERS	BALDINO Cataldo	Frais au Club de Liers

L 'HEBDOMADAIRE DU FOOTBALL AMATEUR



PV N° 338 JEUDI 20 AVRIL 2017

Samedi 29 Avril				
Catégorie	Club recevant	Club visiteur	Délégué désigné	Répartition des frais
Excellence	MARTINEROIS	ECHIROLLES 3	MORE Claude	Caisse de Péréquation
DIVISION_3_C	NIVOLAS 2	CHIRENS	BECHET Patrice	Frais au Club de Chirens
U19 Excellence	MARTINEROIS	VALLEE DE GRESSE	DUTCKOWSKI Yoan	Frais aux 2 Clubs
U19 Excellence	FC BOURGOIN 2	ECHIROLLES	HUGOT Daniel	Frais aux 2 Clubs
U17 Excellence	EYBENS 2	DEUX ROCHERS	DENECHERE Gilles	Frais aux 2 Clubs
7 Promotion Excellence	CROLLES 2	SUD ISERE	BALDINO Cataldo	Frais aux 2 Clubs
7 Promotion Excellence	MANIVAL 2	VINAY	REMLI Amar	Frais au Club de Vinay
7 Promotion Excellence	ISLE D ABEAU	CORBELIN	COTTIER Raphael	Frais aux 2 Clubs
U17 Division 1 A	MISTRAL	ECHIROLLES SURIEUX	AHMED HEZAM Zine	Frais au Club d'Echirolles Surieux
U17 Division 1 B	VOREPPE	RIVES	GUEDOUAR Ridha	Frais aux 2 Clubs
U13 Division 1 D	GPT FURE ISERE	RO CLAIX	CICERON Fabien	Frais aux 2 Clubs
Dimanche 30 Avril				
Catégorie	Club recevant	Club visiteur	Délégué désigné	Répartition des frais
Promotion Excellence A	VALLEE GRESSE 2	ISLE D ABEAU	DENECHERE Gilles	Caisse de Péréquation
Promotion Excellence B	VEUREY	DEUX ROCHERS	REMLI Amar	Caisse de Péréquation
DIVISION_1_C	FORMAFOOT	ARTAS CHARANTONNAY	BOULORD Jean-Marc	Caisse de Péréquation
DIVISION_1_D	RIVES	NIVOLAS	CICERON Fabien	Caisse de Péréquation
DIVISION_1_D	UNIFOOT	REVENTIN	MORE claude	Caisse de Péréquation
DIVISION_2_A	SAINT GEOIR EN VALDAINE	NOYAREY	COTTIER Raphaël	Frais au Club de Saint Geoir en Valdaine
DIVISION_3_D	DOLOMIEU 2	LES AVENIERES	BLANCHEFLEUR Bernard	Caisse de Péréquation
DIVISION_4_A	GRESIVAUDAN 2	FROGES	CATALDO Baldino	Frais au Club de Froges

COMMISSION ETHIQUE ET PREVENTION

Réunion Commission du 11 AVRIL 2017

Présents : MALLET, GIROUD-GARAMPON, PICOT, BERT, EL GHARBI, MONTMAYEUR

COURRIERS

Rapports délégués : Vachetta et Boulord

Courrier du club de Pont de Claix : le dossier est entre les mains de la commission de discipline

BONUS-MALUS

Arrêté au PV 337 est sur le site pour toutes les catégories.

Pour les clubs de Claix et Sassenage le total des points du Bonus Malus est correct

CHALLENGE CLAUDE MONTPIED U15 - U17 - U18 F

Pensez à compléter vos fiches « sportivité ». Vous trouverez ces fiches sur le site du district onglet « éthique et prévention » sportivité, fiche challenge 2016-2017. Merci pour vos jeunes.

RECIDIVE CLUBS

Tableau à jour au PV 336 est sur le site du district.

Les clubs ont reçu l'information par courrier postal et sur la boîte mail officielle du club dès la parution de la sanction et le PV de la commission éthique a repris ces informations tout au long de la saison.

DELEGUES CLUBS

Comme toutes les saisons vous devez nous transmettre votre liste de personnes désignées par votre club afin d'assumer la fonction de délégué club.

Nous vous demandons de bien vouloir faire l'effort de nous transmettre votre liste en indiquant votre **numéro d'affiliation** ainsi que le **nom et numéro de licence** de chacun. **Une liste par ordre alphabétique** nous faciliterait beaucoup le travail.

Nous vous transmettrons les vignettes dès lors que toutes les personnes désignées auront leur licence validée et aucun envoi partiel ne sera effectué. Les vignettes sont envoyées au président du club

Clubs n'ayant pas envoyé de liste : Virieu, Ascol, Passins, Rochetoirin, Turcs de Moirans, Usvo, Bourbre, Cremieu, Bizannes, Frogès, Fontaine, Brezins, Monestier,

Listes en attente : St Geoire en Valdaine, Turcs de la Verpillère, Pontcharra, Asp Bourgoin, Vallée Bleue
Nous vous conseillons de prendre connaissance de l'article 44 des règlements du district.



COMMISSION FEMININES

Réunion du mardi 18 AVRIL 2017

Président : J. Issartel

Excusé(e) s : A. Brault, Th. Truwant

Boite mail officielle : feminines@isere.fff.fr

Tous les courriers sont à envoyer à la commission féminine : **merci de ne pas mettre inutilement la commission sportive en copie.**

COURRIERS : TREVISAN, HAUTE TARENTEISE, LA MOTTE SERVOLEX, VALLEE BLEUE, IZEAUX, GRESIVAUDAN, VALLEE DU GUIERS, NIVOLAS, PONT DE BEAUVOISIN, U O P

FELITATIONS

Laurie Baga (Crolles), Romane Pilot (G F 38), Sara Ventura (Echirolles) participeront à l'inter ligue U15F qui se déroulera à Vichy du 20 au 23 avril

CHAMPIONNAT A 11

COURRIER :

LA MOTTE SERVOLEX

La commission féminine est très surprise de votre mail ; jusqu'à présent elle a toujours été à l'écoute des clubs et notamment chaque fois que vous avez demandé des reports vous avez été entendu. Dimanche dernier, vous avez fait une demande de report pour jouer la coupe à 8 de Savoie. Malheureusement, il n'y a plus de dates disponibles dans notre championnat. Des solutions existaient sur ce weekend, vous avez choisi de faire la coupe de Savoie. C'est votre choix

EXCELLENCE

Journée 7 du 19 02 2017

HAUTE TARENTEISE – VOUREY reporté au 14 mai

PROMOTION D'EXCELLENCE

Journée 6 du 05 02 2017

GRESIVAUDAN – CLAIX reporté au 25 mai

Journée 7 du 12 02 2017

VALLEE BLEUE – CLAIX reporté au 21 mai (si CLAIX éliminé de la coupe)

CHAMPIONNAT A 8

EXCELLENCE

Journée 9

VEZERONCE HUERT – VAREZE reporté au 7 mai



CHAMPIONNAT U18

COURRIER : CLAIX

Il faut attendre un courrier de la commission féminine de la ligue qui officialisera ou pas votre participation. Je vous rappelle que ce championnat est sur invitation

EXCELLENCE

Suite à la journée coupe liée à la semaine du foot féminin la journée 13 du 20 mai est reportée au 3 juin

PROMOTION A

Journée 5 du 11 03 2017

RACHAIS – FONTAINE reporté au 6 mai

Journée 6 du 18 03 2017

FONTAINE - GRESIVAUDAN reporté au 22 avril

PROMOTION B

Journée 8 du 01 04 2017

VALLEE DU GUIERS - MARTINEROIS reporté au 6 mai

La commission féminine suite aux différentes réunions propose la création d'un championnat U 18 F à 11 ; les clubs intéressés par ce championnat sont priés de confirmer leur participation

Pourront participer à ce championnat les joueuses U18F, U17F, U16F et 3 U15F

Ont donnés leurs accords : SUD ISERE, CLAIX, ARTAS CHARANTONNAY

CHAMPIONNAT U15

NIVEAU 1

Journée 2 du 18 03 2017

NIVOLAS - VALLEE DU GUIERS reporté au 6 mai

Journée 4 du 08 04 2017

CREYS MORESTEL – SUD ISERE reporté au 6 mai

NIVEAU 2

Journée 1 du 11 3 2017

CROLLES - VILLEFONTAINE reporté au 27 mai

COUPE SENIORS

Les finales seniors à 11, Isère et amitié à 8 auront lieu le 11 juin à ESTRABLIN

Les tours de la coupe à 11 MONIQUE BERT se dérouleront les 7, 21 Mai et 28 Mai ou 4 Juin

COUPE U15

ECHIROLLES SURIEUX - L C A FOOT reporté au 3 mai à 16 h

NIVOLAS – PONT DE BEAUVOISIN reporté au 22 avril à 15 h

CREYS MORESTEL - 2 ROCHERS reporté au 3 mai à 16 h

PV N° 338 JEUDI 20 AVRIL 2017

CHAMPIONNAT U15/U18

La journée de coupe U15 / U18 du 20 mai se déroulera à VOIRON, elle s'intégrera à la semaine du foot féminin. Elle commencera par un plateau U 13 F, coupes U15F puis par une réception des bénévoles féminines avec prise de paroles de représentantes féminines, ensuite continuation des coupes U15 F, U 18 F

Le Président
Jacques ISSARTEL
06 34 87 23 55

COMMISSION FOOT ENTREPRISE

REUNION DU MARDI 18 AVRIL 2017

Commission : Patrick MONIER, Farid EL MASSOUDI, Xavier ROCHETTE.

CORRESPONDANCE

Courriel Commission Foot Entreprise : foot-entreprise@isere.fff.fr

130. Air Liquide : noté.

131. CD Varcès : noté.

COORDONNEES

Arbitres : site du district : Arbitrage / Documents / Coordonnées Arbitres / Coordonnées Arbitres.pdf

Correspondants équipes Foot Entreprise : site du district : Documents / Foot Entreprise - Liste des correspondants (format pdf).

COUPES DE L'ISERE FOOT ENTREPRISE. FOOT A 11

Sous réserve équipes à jour de leur situation et joueurs qualifiés.

Finale Coupe de l'Isère : Air Liquide – CD Varcès.

Vendredi 09/06/2017, 20h45. Stade René Perrouault, Champ-sur-Drac.

Finale Coupe René Laffond (Repêchage) : ASPTT 3 Sifac – ASPTT 4 SFI.

Vendredi 16/06/2017, 20h45. Stade René Perrouault, Champ-sur-Drac.

COUPES DE L'ISERE FOOT ENTREPRISE. FOOT A 8

Sous réserve équipes à jour de leur situation et joueurs qualifiés.

Finale Coupe de l'Isère : CEA 3 Grenoble – Métropolitains 1.

Vendredi 09/06/2017, 19h15. Stade René Perrouault, Champ-sur-Drac.

COUPE FOOT ENTREPRISE REPECHAGE. FOOT A 8

1/2 finales coupe de l'Isère Repêchage

Sous réserve équipes à jour de leur situation et joueurs qualifiés.

Métropolitains 2 – Energie Sports.

Lundi 15/05/2017, 20h00. Bachelard.

Les Anciens de l'ACREE – Fasson.

Lundi 15/05/2017, 20h15. Pablo Picasso, Echirrolles.

CHAMPIONNAT. FOOT A 11

Sous réserve équipes à jour de leur situation et joueurs qualifiés.

J09. Air Liquide – ASPTT 2 ST.

Lundi 24/04/2017, 20h30. Paul Vieux-Melchior, Sassenage.

J14. ASPTT 3 Sifac – CD Varcès.

Lundi 24/04/2017, 20h30. Stade de la Tour, Saint-Quentin sur Isère.

J14, Rectificatif terrain. ASPTT 1 La Poste – CEA 2 Grenoble.

Lundi 24/04/2017, 20h30. Philippe Agud, Le Versoud.

CHAMPIONNAT. FOOT A 8

Sous réserve équipes à jour de leur situation et joueurs qualifiés.

RJ06. Métropolitains 1 – Energie Sports.

Lundi 24/04/2017, 20h30. Les Ruires, Eybens.

RJ06. CEA 3 Grenoble – Les Anciens de l'ACREE.

Lundi 24/04/2017, 20h15. Pablo Picasso, Echirolles.

RJ09. CEA 3 Grenoble – Métropolitains 1.

Lundi 15/05/2017, 20h00. Bachelard.

MATCHES EN RETARD

Lundi 01 et 08/05/2017 fériés. **La Commission encourage les équipes** à proposer des dates en semaine (hormis le lundi), de report par mail (foot-entreprise@isere.fff.fr) pour validation et programmation par la Commission Foot Entreprise. Des équipes ont entrepris des sondages auprès de leurs joueurs, nous transmettre vos propositions de match.

Liste des matches en retard, foot à 11

J08. ASPTT 3 Sifac – ASPTT 4 SFI.

J10. CEA 2 Grenoble – GSE.

J11. GSE – ASPTT 4 SFI.

J11. CD Varcès – Air Liquide.

J11. CEA 1 ST – CEA 2 Grenoble.

J13. ASPTT 3 Sifac – ASPTT 1 La Poste.

J13. GSE – ASPTT 2 ST.

COMMISSION FUTSAL

T. 04.76.26.87.74

REUNION DU MARDI 18 AVRIL 2017

Présents (e) : LOUIS J, CARRETERO C, M.J MUFFAT.

La Commission Futsal rappelle aux clubs
qu'elle ne reçoit que sur rendez-vous



Adresse mail de la commission : futsal@isere.fff.fr

Coordonnée du Responsable Championnat Séniors : CARRETERO Christophe : 06-99-88-64-01



PV N° 338 JEUDI 20 AVRIL 2017

COURRIERS :

Touvet-Terrasse 1 : Journée 13 : La rencontre Touvet-Terrasse 1/ L'Arbre de vie 2 du 26/03/17 reportée
R.C.Alpin 1 / Vie et partage 2 : Le samedi 22/04/17 à 17h00 (gymnase Le Vergeron, Moirans).
R.C.Alpin 2 / Arbre de vie 2 : Le samedi 22/04/17 à 15h00 (Gymnase Le Vergeron, Moirans).

CHAMPIONNAT EXCELLENCE : (journée 16)

A jouer au plus tard 07/05/2017

Club Martinerois Fut 2 / Espoir Futsal 38 : le lundi 01/05 à 19h30 (Gymnase Colette Besson, St Martin d'Hères).
RCA Futsal / L'Arbre de Vie 1 : Le dimanche 30/04/17 à 19h30 (Gymnase Le Vergeron, Moirans).
Vie et Partage 2 / Exempt
Joga 2 / A.J.F. Chasse sur Rhône1 : Le samedi 06/05/17 à 17h00 (Gymnase Reynies Bayard, Grenoble).
Mistral Grenoble / AC Seyssinet : Le vendredi 05/05/17 à 20h30 (Gymnase Ampert, Grenoble).

CHAMPIONNAT EXCELLENCE : (journée 17)

A jouer au plus tard 14/05/2017

R.C.Alpin 1 / Vie et partage 2 : Le samedi 22/04/17 à 17h00 (gymnase Le Vergeron, Moirans).
Mistral Grenoble / l'Arbre de vie 1 : le vendredi 12/05/17 à 20h30 (Gymnase Ampert, Grenoble)
JOGA 2 / AC Seyssinet : le samedi 13/05/17 à 17h00 (Gymnase Reynies Bayard, Grenoble)
Espoir Futsal 38 / AJF Chasse / Rhône1 : le lundi 08/05/17 à 19h30 (Gymnase de St Alban de Roche)
Club Martinerois Fut. / Exempt.

CHAMPIONNAT PROMOTION D'EXCELLENCE : (journée 13)

Touvet-Terrasse 1 : Journée 13 : La rencontre Touvet-Terrasse 1/ L'Arbre de vie 2 du 26/03/17 reportée.

CHAMPIONNAT PROMOTION D'EXCELLENCE : (journée 14)

A jouer au plus tard le 02/04/17

L'Arbre de Vie2 / A.J.F. Chasse sur Rhône 2 : Le samedi 15/04/17 à 12h00 (Gymnase COSEC, Bourgoin-Jallieu).

CHAMPIONNAT PROMOTION D'EXCELLENCE : (journée 16)

A jouer au plus tard le 30/04/2017

L'Arbre de Vie2 / Nuxerete Fs38 : Le samedi 29/04/17 à 12h00 (Gymnase COSEC, Bourgoin-Jallieu).
Exempt / Domarin As 1
Exempt/ Futsal l'Isle d'Abeau
R.C.Virieu F 1 / A.J.F. Chasse sur Rhône 2 : Le dimanche 30/04/17 à 20h00 (halle des sports, Virieu).
Exempt/ Touvet Terrasse 1 :
Pays Voironnais / RCA Futsal 2 : Le jeudi 27/04/17 à 20h30 (Gymnase Lafaille, Coublevie).

CHAMPIONNAT PROMOTION D'EXCELLENCE : (journée 17)

A jouer au plus tard 07/05/2017

R.C.Alpin 2 / Arbre de vie 2 : Le samedi 22/04/17 à 15h00 (Gymnase Le Vergeron, Moirans).
RC Virieu F / Futsal Isle d'Abeau : le samedi 06/05/17 à 20h00 (Halle des sports, Virieu)
Touvet-Terrasse / Domarin : le dimanche 07/05/17 à 18h30 (salle du Bresson le Touvet)
Exempt / Pays voironnais
Exempt / A.J.F Chasse sur Rhône 2
Exempt / Nuxerete Fs38

COMMISSION DES REGLEMENTS

Tél. 04 76 26 82 96

REUNION DU MARDI 18 AVRIL 2017

Présents : M. BOULORD, BONO, MARTIN, CHAMBARD, REPELLIN, ROBIN, VITTONI
Excusé(e)s : MME STAËS, MM. SEGHIER, PINEAU

RAPPEL REGLEMENTS Équipes Réserves catégorie U13

art. 5 des Règlements des championnats de jeunes :

Par dérogation des Règlements Sportifs du District, **pour les championnats de la catégorie U13, l'article 22 ne s'applique pas. Pas de brulé en championnat. En coupe, droit à 3 joueurs ayant disputé plus de 5 matchs avec la ou les équipe(s) supérieure(s).**

Les dispositions de l'article 22 s'appliquent aux joueurs ayant disputé le championnat national des U19 ou des U17, dans leur catégorie d'âge.

La participation des joueurs en surclassement U13 à U19 à des compétitions de catégorie supérieure, ne peut avoir pour effet de leur interdire ou de limiter leur participation à des épreuves de leur catégorie respective. Ils restent soumis aux obligations des catégories d'âge auxquelles ils appartiennent.

COURRIERS

U.S.V.O. : U15 : en attente de la feuille de match papier du match U.S.V.O. / SASSENAGE du samedi 8 avril 2017, avant décision.

TIGNIEU JAMEYZIEU : catégorie U17. Noté que votre rencontre du samedi 6 mai se jouera sur le stade de SEPTÈME, club de MOS-3R.

CONFRONTATION

MARTINEROIS AS 3 / MAHORAISE – SENIORS – 3^{ème} DIVISION – POULE B – MATCH DU 09/04/2017.

La C.R. convoque pour le **mardi 25 avril à 18 h 30 au siège du district de l'Isère** :

L'arbitre officiel de la rencontre : M. SLAIMI Nassen licence n° 2589645549

Le capitaine de chaque équipe inscrit sur la feuille de match :

M. HARAOUUBIA Imad licence n° 2546791622

M. AHAMADI Saidali licence n° 2519673455,

L'éducateur de chaque équipe inscrit sur la feuille de match :

M. ABBOU Karim, licence n° 2545027549

M. MADI ASSINANI Xxx, licence n° 2543901347

Le joueur du club de MAHORAISE

ZAHARIA Franck, licence n° 2545665601

REOUVERTURE DE DOSSIERS

N°213 : UNIFOOT 1 / ISLE D'ABEAU 2 – SENIORS – 1^{ère} DIVISION – POULE D – MATCH DU 09/04/2017.

2^{ème} partie :

La Commission, pris connaissance de la réserve d'avant match du club de UNIFOOT pour la dire recevable : **Joueurs brulés.**

Après vérification de la feuille du dernier match de l'équipe supérieure du club d'ISLE D'ABEAU. Il s'avère que ce club **n'a pas** respecté les dispositions de l'article 22 des Règlements Sportifs du District.

La dernière rencontre officielle contre DOMARIN a eu lieu le 02/04/2017.



PV N° 338 JEUDI 20 AVRIL 2017

Considérant que sur cette feuille de match, **figurent le nom des joueurs : NACIRI KHALIL Anouar licence n° 2558624906 et ABDOU Hakim, licence n° 2588618605.**

Par ce motif, la CR donne match perdu par pénalité au club d'ISLE D'ABEAU.

Le club d'UNIFOOT est crédité des frais de dossier.

Le club d'ISLE D'ABEAU est débité des frais de dossier.

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation.

Cette décision est susceptible d'appel, par lettre recommandée, avec accusé de réception, télécopie ou courrier électronique, obligatoirement avec en-tête du club, devant la commission d'Appel du District, dans un délai de 10 jours, dans le respect de l'article 36 des Règlements Sportifs du District de l'Isère.

DECISIONS

N°209 : MARTINEROIS 2 / RCA – FUTSAL – EXCELLENCE – MATCH DU 14/04/2017.

La Commission, pris connaissance de la réserve d'avant match du club de RCA pour la dire recevable : Joueurs brulés.

2^{ème} partie :

Après vérification de la feuille du dernier match de l'équipe supérieure du club de MARTINEROIS évoluant en HONNEUR FUTSAL

Il s'avère que ce club n'a pas respecté les dispositions de l'article 22 des Règlements Sportifs du District.

La dernière rencontre officielle de l'équipe 1 contre LYON MOULIN A VENT a eu lieu le 08/04/2017.

Considérant que sur cette feuille de match figure le nom des joueurs :

FERRUCCI Maxime licence n° 2558632582

SAHINOVIC Sabahudin licence n° 2578634127,

DJEBAILI Nabil licence n° 2543344120,

REGUIB Zineddine licence n° 2518685189.

Par ce motif la CR donne match perdu par pénalité au club de MARTINEROIS pour en reporter le bénéfice au club de RCA.

Le club de RCA FUTSAL est crédité des frais de dossier.

Le club de MARTINEROIS FUTSAL est débité des frais de dossier.

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation.

Cette décision est susceptible d'appel, par lettre recommandée, avec accusé de réception, télécopie ou courrier électronique, obligatoirement avec en-tête du club, devant la commission d'Appel du District, dans un délai de 10 jours, dans le respect de l'article 36 des Règlements Sportifs du District de l'Isère.

N°210 : ENTENTE FOOT ETANGS 2 / MOS-3 RIVIERES 3 – SENIORS – COUPE ISERE RESERVE — MATCH DU 16/04/2017.

La Commission, pris connaissance de la réserve d'avant match du club de ENTENTE FOOT ETANGS 2 pour la dire recevable. Joueurs brulés.

2^{ème} partie :

Après vérification des feuilles du dernier match des équipes supérieures du club de MOS 3 RIVIERES, il s'avère que ce club a bien respecté les dispositions de l'article 22 des règlements Sportifs du District.

Les dernières rencontres officielles contre ROCHE ST GENEST (HONNEUR REGIONAL, POULE C) a eu lieu le 08 / 04/2017 et contre ST MAURICE EXIL (EXCELLENCE) a eu lieu le 09 / 04 /2017.

Considérant que sur les feuilles de match de ces rencontres, ne figure aucun des joueurs ayant évolué lors du match.

Par ce motif la C.R. rejette la réserve d'avant match comme non fondée et dit que le match doit être homologué selon le score acquis sur le terrain.

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation.

Cette décision est susceptible d'appel, par lettre recommandée, avec accusé de réception, télécopie ou courrier électronique, obligatoirement avec en-tête du club, devant la commission d'Appel du District, dans un délai de 10 jours, dans le respect de l'article 36 des Règlements Sportifs du District de l'Isère.

N°211: CHATTE 2 / BIZONNES 1 – SENIORS – 3^{ème} DIVISION – POULE F– MATCH DU 16/04/2017.La

Commission, pris connaissance de la réserve d'avant match du club de BIZONNES, pour la dire recevable. Joueurs brulés.

2^{ème} partie : Après vérification de la feuille du dernier match de l'équipe supérieure du club de CHATTE, il s'avère que ce club a respecté les dispositions de l'article 22 des règlements Sportifs du District.

La dernière rencontre officielle contre MARTINEROIS a eu lieu le 09 / 04 /2017.

Considérant que sur la feuille de match de cette rencontre, ne figure aucun des joueurs ayant évolué lors du match.

Par ce motif la C.R. rejette la réserve d'avant match comme non fondée et dit que le match doit être homologué selon le score acquis sur le terrain.

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation.

Cette décision est susceptible d'appel, par lettre recommandée, avec accusé de réception, télécopie ou courrier électronique, obligatoirement avec en-tête du club, devant la commission d'Appel du District, dans un délai de 10 jours, dans le respect de l'article 36 des Règlements Sportifs du District de l'Isère.

N°212 : GRESIVAUDAN/ UO PORTUGAL 2 – SENIORS – 2^{ème} DIVISION – POULE A – MATCH DU 15/04/2017.

La Commission, pris connaissance de la réserve d'avant match du club de GRESIVAUDAN pour la dire recevable : Joueurs brulés.

1partie :

Après vérification des feuilles de match de l'équipe supérieure du club de U.O. PORTUGAL évoluant en 1^{ère} DIVISION, POULE A.

Il s'avère que ce club a respecté les dispositions de l'article 22 des Règlements Sportifs du District.

1 joueur à 8 matchs, 1 joueur à 6 matchs.

2 partie :

La Commission, pris connaissance de la réserve d'avant match du club de GRESIVAUDAN pour la dire irrecevable : Joueurs brulés.

L'équipe 1 de U.O. Portugal a joué le dimanche 16/04/2017 une rencontre officielle contre CLAIX 1 en challenge AUGUSTIN DOMINGUEZ.

Par ces motifs, la CR rejette les réserves d'avant match comme non fondées et dit que le match doit être homologué selon le score acquis sur le terrain.

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation.

Cette décision est susceptible d'appel, par lettre recommandée, avec accusé de réception, télécopie ou courrier électronique, obligatoirement avec en-tête du club, devant la commission d'Appel du District, dans un délai de 10 jours, dans le respect de l'article 36 des Règlements Sportifs du District de l'Isère.

TRESORERIE DISTRICT

En vertu de l'article 17 du règlement financier du District, les clubs suivants ne sont pas à jour de leur trésorerie au 17/04/2017.

Les clubs ci-dessous se verront retirer 4 (quatre) points au classement en vertu de l'article 17.3 du règlement financier, avec date d'effet le 30/04/2017.

526807	BILIEU	553327	PASSINS
533035	VILLENEUVE	554434	ROCHETOIRIN
539477	TUNISIENS SMH	580788	AJFC
550477	FUSAL PICASSO	582022	GROUPEMENT ISERE RHODANIENNE
550854	PONT DE CLAIX	590249	FROGES
551011	BELLEDONNE GRESIVAUDAN	590490	FUTSAL MARTINEROIS

Cette décision est susceptible d'appel, par lettre recommandée, avec accusé de réception, télécopie ou courrier électronique, obligatoirement avec en-tête du club, devant la commission d'Appel du District, dans un délai de 10 jours, dans le respect de l'article 36 des Règlements Sportifs du District de l'Isère.



PV N° 338 JEUDI 20 AVRIL 2017

TRESORERIE LIGUE

La Commission d'appel de la LIGUE AUVERGNE-RHONE-ALPES a confirmé lors de son audition du 11/04/2017, la décision de la Commission Régionale des Règlements prise en sa réunion du 27/02/2017 et publiée le 03/03/2017: mise hors compétition de l'équipe de FONTAINE évoluant en 4ème DIVISION, POULE B, au visa de l'article 17.3 du Règlement financier de la Ligue.

En vertu de l'article 17 du règlement financier de la Ligue, les clubs suivants ne sont pas à jour de leur trésorerie au 17/04/2017.

Les clubs ci-dessous sont susceptibles de se voir retirer 4 (quatre) points au classement concernant leur équipe évoluant au plus haut niveau en vertu de l'article 17.3 du règlement financier, dans le cas où ils ne régulariseraient pas leur situation au 15/04/2017.

521191	AS FONTAINE	611524	F.C. COMMERCIAUX MEYLAN BELLEDONNE
553080	TURCS MOIRANS	614499	CTE SOCIAL EEMPL. MUNICIPAL
581535	ARBRE DE VIE BERJALLIEN	663904	AS INTER ENTREPRISES GRESIVAUDAN
582073	FUTSAL DES GEANTS	681566	PLANET PHONE 38
590492	ETOILE FUTSAL CLUB	682038	CLUB DE LA DEFENSE DE VARGES
611006	CSA GENDARMERIE GRENOBLE	848046	F. SALLE O. RIVOIS

PRESIDENT
Jean Marc BOULORD
06 31 65 96 77

SECRETAIRES
Jean CHAMBARD, Lucien BONO

COMMISSION SPORTIVE

Réunion du Mardi 18 AVRIL 2017

Présents : L. Mazzoleni/ F. Agaci / D. Guillard / D. Marchal / J. Chambard / C. Maugiron

Excusé(e)s : A. Brault / G.Bouat / B.Buosi / M. Hesni

Adresse mail de la commission : sportive@isere.fff.fr

En raison du week end de Pâques, la saisie des plannings du 29 et 30 Avril sera faite le 24 avril étant entendu que les plannings devront être arrivés dans les délais.

U10 U10/U11 U 11

U10 : Poule O Forfait général de Charvieu-Chavagneux

U15 A 11

Courriers : SEYSSINET/ TOUVET TERRASSE/ ECHIROLLES SURIEUX lu.

1°Division poule A : TOUVET TERRASSE /MANIVAL3 ne peut être reporté manque accord de MANIVAL donc il doit se jouer à la date prévue le 29/04/2017 et le délai de report est dépassé.

1°Division poule C : Le match SEYSSINET4/ECHIROLLES4 doit être joué avant le samedi 13 MAI qui est l'avant dernière journée du championnat (donc la date du 20 mai ne peut être retenue).Merci de nous proposer une autre date.

Responsable DAN MARCHAL : Tel : 0624792638

U17

La rencontre entre le FC Tignieu Jamezyieu et Artas Charantonay se jouera au stade Jean Luc Bonnardel de Septeme le samedi 6 Mai à 17h00.

Le Match entre US St Paul de Varces 1 et Mistral 1 se jouera au stade de St Paul de Varces, le match aller ayant été inversé.

Vezeronce-Huert / Chirens : La rencontre se jouera à Vézeronce synthétique à 17h30 modification validé par la commission.

SENIORS

Courrier de l'ASIEG : modification du lieu des rencontres pour le 23 avril par la Ville de Grenoble, les rencontres se joueront sur le Stade Argouges.

2° Division A : La Murette 2 / U.O.Portugal 2 se jouera à **18h00** le 22/04.

4° Division E : J20 : Anthon 2 / Rochetoirin 2 du 30/04. Match à 15h au lieu de 13h

4° Division E : La rencontre entre Estrablin 3 et Estrablin 4 se jouera à 13h00 le dimanche 23 avril

Les Co-Présidents
L. Mazzoleni / F. Agaci

Le Secrétaire
Jean CHAMBARD

STADES MUNICIPAUX GRENOBLOIS

PLANNING WEEK-END

Du vendredi 28 avril 2017 au dimanche 30 avril 2017

STADE PORTE VILLENEUVE -TERRAIN FOOTBALL (SYNTHE.)

samedi 29 avril 2017

Match U13

AJAT VILLENEUVE 2/FC PONT DE CLAIX 2 à 13h30

Match U13

AJAT VILLENEUVE/FC CROLLES 4 à 13h30

TERRAIN ARGOUGES

samedi 29 avril 2017

Match Féminines U18 à 8

FC2A /AS FONTAINE à 14h00

Match U13

FC2A 2/ASIEG 2 à 14h00

Match U15

FC2A /FC SEYSSINS 2 à 16h00

STADE BACHELARD - TERRAIN SYNTHETIQUE (rugby / foot à 8)

vendredi 28 avril 2017

Match vétérans

FC2A 2/SC BRAGA à 20h00

STADE VAUCANSON - TERRAIN FOOTBALL (Synthétique)

samedi 29 avril 2017

Match U13

FC MISTRAL/ES RACHAIS à 13h30

TERRAIN CHARLES MUNCH - TERRAIN FOOTBALL (SYNTHETIQUE)

samedi 29 avril 2017

Match U13

AS BAJATIERE/FC DEUX ROCHERS 3 à 14h00

STADE RAYMOND ESPAGNAC - TERRAIN N°2 FOOTBALL (SYNTHE)

samedi 29 avril 2017

Match U19

FC2A/US SASSENAGE 2 à 14h00



PV N° 338 JEUDI 20 AVRIL 2017

STADE STIJOVIC - TERRAIN N°1 FOOTBALL (GAZON)

samedi 29 avril 2017

Match U19

US ABBAYE/US JARRIE CHAMP à 14h00

STADE VERCORS - TERRAIN N°1 FOOTBALL (SYNTH.)

samedi 29 avril 2017

Match U13

GF38 4/FC PAYS D'ALLEVARD 2 à 13h30

Match U13

GF38 2/AC SEYSSINET 3 à 13h30

dimanche 30 avril 2017

Match U19 PHR

GF38 2/ROANNAIS FOOT 42 à 13h00

STADE VILLAGE OLYMPIQUE - TERRAIN SYNTHETIQUE

samedi 29 avril 2017

Match U13

USVO 4/AC SEYSSINET 5 à 13h30

Match U13

USVO 3/FC BOURG D'OISANS à 13h30

Match U13

USVO 5/US ST PAUL DE VARCES à 15h00

Match U13

USVO/FC2A à 15h00

Match U15

USVO/ASIEG à 17h00

dimanche 30 avril 2017

Match seniors 3D

TURCS DE GRENOBLE/MAHORAISE GRENOBLE à 15h00

COMMISSION TECHNIQUE

mardi 18 avril 2017

MODULE 1 GARDIEN DE BUT

Les lundi 10 et mardi 11 Avril 2017, le District de l'Isère, par l'intermédiaire de la Commission Technique, a délivré une formation à destination des Gardiens de But (module 1 GDB), mais pas que, car les éducateurs « généralistes » étaient acceptés sur ce module de 16 heures (2 présents sur cette session).

16 stagiaires sont venus découvrir cette thématique qui apparait depuis deux saisons dans le schéma national des formations fédérale, avec pour les candidats qui le souhaitent, une certification à présenter lorsque ces derniers auront également suivi le module 2 GDB, indispensable pour présenter l'examen en question.

L'envie, l'investissement et la passion du poste, ont été constaté par l'ensemble des personnes présentes lors de ce module spécifique.

Les formateurs :

T. BARTOLINI – Conseiller Technique Fédéral (Entraîneur des GDB Equipe de France U19)

A. GENTY – Commission Technique (Entraîneur des GDB Senior au GF 38)

D. CAZANOVE – Educateur Sportif (intervention sur la séance collective – relation partenaires GDB)

Visite de G. BOUAT – Elu comité Directeur (jour 2) auprès des stagiaires ; Remerciements.



FORMATION MODULAIRE U7

Date : Samedi 8 Avril 2017

Lieu : Reventin-Vaugris

Encadrement : Jérémy HUGONNARD-ROCHE (Conseiller Départemental du Football d'Animation), Florent VEYRIER (Membre de la Commission Technique du District).

9 stagiaires ont participé à la formation modulaire U7 mis en place par le District de l'Isère avec le club de l'US Reventin.

Même si cette formation était l'occasion pour certains stagiaires de se mettre en conformité avec les nouveaux critères du Label Jeunes, la majorité d'entre eux effectuait leur début sur une formation fédérale. Après avoir évoqué en salle la partie théorique (connaissance du jeu, du public, organisation d'un plateau U7), les stagiaires ont pu mettre en place des séquences d'entraînement (jeux d'éveil et de psychomotricité) et un plateau Festi Foot U7 avec 14 équipes U6/U7 présentes pour l'occasion.

Félicitations à tous (toutes) pour votre investissement sur cette journée, certains stagiaires étant volontaire pour continuer leur cursus de formation, ils pourront désormais s'orienter vers le CFF1 ou modules U9 et U11.

Remerciements au club de Reventin pour leur excellent accueil et la qualité de leurs infrastructures.



PV N° 338 JEUDI 20 AVRIL 2017

INTERCLUBS

Vous trouverez sur le site du District, rubrique Foot Animation, la Présentation et la Répartition de clubs des INTERCLUBS U7 à U11

CFF1 DU 24 AU 27 AVRIL 2017 A MANIVAL

Liste des inscrits :

Nom	Club
ACHOURI Fares	UNITE S. VILLAGE O. GRENOBLE
ALI NADJIM Nadjma	GRENOBLE FOOT 38
ANTOINE Mathieu	A.C. SEYSSINET PARISSET
AZIZI Mohamed	F.C. D'ECHIROLLES
BERBER Ferdi	ISLE D'ABEAU F.C.
BOUVARD Pierre	F.C. DE LA VALLEE DE L'HIEU 38
BRUGNOLO Nico	E.S. DE MANIVAL A ST ISMIER
BUISSON Emanuel	FORMAFOOT BIEVRE VALLOIRE
CHIODI Michael	E.S. DE MANIVAL A ST ISMIER
CHRISTOPHE Corentin	F.C. COTE SAINT ANDRE
CRISTINI Michael	F.C. DU LIERS
EYMARD Isabelle	A. S. DU GRESIVAUDAN
FERNANDEZ Jeremy	F.C. BOURGOIN JALLIEU
FERRANTE Maxence Ignazio	U.S. SASSENAGEOISE F.
GUGLIERMETTI Fanny (excusée)	CROLLES
MANFREDI Florian	A. S. DU GRESIVAUDAN
MARTIN David	F.C. DE LA VALLEE DE L'HIEU 38
MIDALI Eros	E.S. DE MANIVAL A ST ISMIER
MOHAMED Adrien	E.S. DE MANIVAL A ST ISMIER
PALOMINO SEGURA Pedro	A.C. SEYSSINET PARISSET
PERRIN Tristan	U.S. SASSENAGEOISE F.
PIOMBINO Jeremy	E.S. DE MANIVAL A ST ISMIER
PIOMBINO Luca	E.S. DE MANIVAL A ST ISMIER
POCHOT Philippe	LA MURETTE

REY Adam (excusé)	2 ROCHERS FOOTBALL CLUB
RIBEYRA Anais	GRENOBLE FOOT 38
SCHWANENBERGER Lise	GRENOBLE FOOT 38
SENSRI Ismael	USVO
SORACE Lucas	E.S. DE MANIVAL A ST ISMIER
SOSSOU O Gan	ISLE D'ABEAU F.C.
VALADA Christophe	E.S. DE MANIVAL A ST ISMIER
VIALE Hugo (excusé)	A.C. SEYSSINET PARISSET

FORMATION CFF3 DES 4-5 ET 9-10 MAI 2017 A SASSENAGE

Nom	Club
BERTHET Stéphane	U.S. CORBELIN
CHAFFARD Clément	F.C. DE LA VALLEE DE L'HIEN 38
DAMBON Nicolas	U. S. CREYS-MORESTEL
DE SOUSA Alexandre	VALLEE DU GUIERS F.C.
DENISARD Wilfried	A. S. VER SAU
DESPLANCHES Anthony	F.C. SEYSSINS
DORNON Thomas	U. S. CREYS-MORESTEL
DUBOIS Jacques	ECL.CHATEAUVILLAIN BADINIÈRES F.
EYEGHE MINKO Nicolas	F.C. D'ECHIROLLES
FERNANDEZ Marine	F.C. CROLLES BERNIN
GALLIEN Arnaud	C.S. NIVOLAS VERMELLE
GALLOIS Quentin	A.S.L. ST CASSIEN
GHAFIRI Said (excusé)	ISLE D'ABEAU F.C.
GUERRERO Julien	F.C. VALLEE DE LA GRESSE
GUEYE Souleymane	E.S. DE MANIVAL
JOSSERAND Haakan	F.C. CROLLES BERNIN
MANGIONE Eddy	U.S. RO-CLAIX
MARY Joan	U. S. CREYS-MORESTEL

PV N° 338 JEUDI 20 AVRIL 2017

MEDJEBEUR Rachid	2 ROCHERS FOOTBALL CLUB
MELMOUX David	F.C. D'ECHIROLLES
MONTOYA Adrien	F.C. BALMES NORD ISERE
RAHIS Dylan	C.S. NIVOLAS VERMELLE
RAIMO Jean Luc	F.C. DE LA VALLEE DE L'HIEU 38
REGOLA Steve	U. S. CREYS-MORESTEL
SALEM Nohry	F.C. PONT DE CLAIX
STEFANOVIC Yvan	U.S. RO-CLAIX
THOMASSET Stephen	ENT.S. DU RACHAIS
TOUATI Samir	F.C. ALLOBROGES ASAFIA
TRAGNI Robin	ENT.S. DU RACHAIS
TROUILLOUD Nicolas	F.C. ST QUENTINOIS

VAE : VALIDATION D'AQUIS D'EXPERIENCE

Des informations sur la VAE sont disponibles sur le site du District rubrique : Documents : Technique.

EXPOSITION «SPORT ATTITUDE»

Dans le cadre de l'observatoire départemental du « mieux vivre ensemble au sein du club sportif » et sa collaboration avec la Direction Départementale de la Cohésion Sociale, le Comité Départemental Olympique et Sportif, d'autres comités départementaux partenaires comme le Basket et le Rugby, le District de l'Isère de Football dispose d'une exposition « Sport Attitude » qu'il met à disposition du public afin d'être valorisée.

Celle-ci est composée de 8 panneaux d'affichages d'une dimension de 200x80 installés sur une structure portative avec base en fer.

Les panneaux sont regroupés par thèmes en lien avec la « Sport Attitude » à adopter pour le sportif et pour les parents dans leur rapport au club, les droits et les devoirs à respecter, mais aussi les lois dans le sport à connaître et qui peuvent être appliquées au sein du club.



Autres outils mis à la disposition de l'emprunteur :

- 1 Guide d'utilisation
- 8 fiches au format A3

Informations, caution et réservation :

Auprès de David CAZANOVE au 06.28.42.39.51. ou david.cazanove@isere.fff.fr

Ou auprès de Nathan PICOT au 06.37.36.24.19 ou nathan.picot@yahoo.fr

LES BONS DE FORMATIONS

Nous informons les clubs que les bons de formations pour cette saison seront acceptés jusqu'au dernier jour de la formation concernée. Au-delà, le District ne pourra plus vous les déduire de vos formations

COMMISSION DEPARTEMENTALE DES TERRAINS INSTALLATIONS SPORTIVES

Réunion du Mardi 18 Avril 2017

PRESIDENT : CHASSIGNEU GUY

Membres Commission : BALDINO CATALDO – BECHET PATRICE – DUTCKOWSKI YOHAN - TOUILLON JEAN FRANCOIS

Infos Commission Saison 2016/2017 : Vous pouvez joindre la commission

Le lundi de 10h à 11h30. Tél : 04 76 26 82 95

Courriers : Destinés à la CDTIS sont à adresser à: terrains@isere.fff.fr

zECLAIRAGE :

- **Classement** :
- **Confirmation de Classement** :

+ VILLARD-BONNOT sera réalisé le 24/04/2017

Courriers envoyés :

- LIGUE AUVERGNE RHONE ALPES :
 - Demandes prorogation ST GEORGES D'ESPERANCHE
- CLUBS: FORMAFoot BIEVRE VALLOIRE – ST LATTIER
- MAIRIE : ST BARTHELEMY - SEYSSINET



Courrier reçu :

- CLUB : ST LATTIER
- DELEGUE : M BECHET PATRICE
- MAIRIE : LE GRAND-LEMPS

CONFIRMATIONS DE CLASSEMENTS DES TERRAINS ET INSTALLATIONS SPORTIVES :

INSTALLATION SPORTIVE :

GYMNASES :

- **Visites de Classement :**
- SEYSSINET Gymnase NOMINE prévue le 21/04
- MOIRANS Gymnase LE VERGERON prévue le 21/04

Ci-dessous la liste des Terrains et Installations Sportives dont la confirmation de classement sera effectuée **en 2017**.
La CDTIS prendra rendez-vous avec les Clubs et les Mairies concernés.

FONTAINE	STADE MAURICE THOREZ	381690101	Niveau 5	
MORESTEL	STADE MUNICIPAL	382610101	Niveau 5	
NOTRE DAME de MESSAGE	STADE JO PIARULLI	382790101	Niveau 5	28/03/2017
POLIENAS	STADE DE LA MARCOUSSE	382100101	Niveau 5	
SALAGNON	STADE MUNICIPAL	384670101	Niveau 5	
ST EGREVE	STADE BALESTRAS 3	383820103	Foot à 11 SYE	Tests avt 30/06/17
ST GENIX SUR GUIERS	STADE DE LA FORET	732360101	Niveau 5 SYE	Tests reçu OK
ST MARTIN D'HERES	STADE AUGUSTE DELAUNE	384210201	Niveau 5 SYE	
ST MARTIN LE VINOUX	STADE INTERCOMMUNAL	384230201	Niveau 6 SY	
ST VERAND	SATADE JM VARLOTAUX	384630101	Niveau 5	

Rappel : Les confirmations de classement des installations sportives se font **tous les 10 ans**.
Pour les terrains synthétiques, les tests de qualités sportives doivent être réalisés **tous les 5ans**

Organismes de contrôles in situ des gazons synthétiques :

- LABOSPORT France – 72100 LE MANS : <http://labosport.fr/contact-us/labosport-france>
- NOVAREA – 28000 CHARTRES : <http://novarea-tec.com/contact.html>
- C2S – 38070 ST QUENTIN FALLAVIER : <http://www.c-2-s.fr/contact.php>

Dans le cadre du Règlement de la FFF et selon le code du Sport (art.L.131.16), une installation utilisée pour l'organisation d'une manifestation ouverte à ses licenciés(es) en compétition officielle doit être classée. Il a été établi des niveaux de classement en correspondance avec le niveau de compétition recommandée suivant les RG du District de l'Isère (art. 40)

Art 40.1 : Les Installations Sportives des clubs opérant en **Excellence** et **Promotion d'Excellence** seniors masculins du District de l'ISERE doivent être classées de **Niveau 5**.

Note : Les Installations Sportives des clubs jouant à onze en **Excellence** féminine ainsi qu'en U19, U17, et U15 garçons doivent être classées de **Niveau 5**.

	Correspondance Compétition Seniors masculins	Compétition Seniors féminines ainsi que U19 / U17 / U15 garçons
Niveau 5	Excellence - Promotion Excellence	Excellence
Niveau 6	1 ^{ère} division à 4 ^{ème} division	Promotion d'Excellence – 1 ^{ère} Division
Niveau Foot à 11	Autres	
4 Niveaux pour les terrains de football réduit	Foot A8, Foot A5, Foot A4, Foot A3	

La Commission des Terrains et Installations Sportives se tient à votre disposition pour vous conseiller sur la réglementation et la mise en conformité de vos installations.

« Fafa »

Présents : Michel MUFFAT-JOLY – Guy CHASSIGNEU – Jacques RAYMOND

Courrier envoyé: Mairie : BIZONNES – PIERRE-CHATEL

SUBVENTION Fafa

A l'attention des Mairies et des Clubs, un projet est à l'étude sur votre commune : le porteur du projet peut prendre contact auprès de la commission Fafa du District pour avis et préparation du dossier. Actuellement, il n'y a plus de subventions et il faudra patienter jusqu'à l'automne 2017 pour d'éventuelles nouvelles subventions.

Les dossiers déposés à ce jour ou reporté de « **HORIZON BLEU** » seront en attente et classés prioritaires pour la prochaine session.

En conséquence plus aucun dossier de subvention ne pourra être retenu **pour la saison 2016/2017**.